



NÉGOCIATION SALARIALE ORANGE

Déclaration FOCom le 2 février 2023

Sur décision unilatérale de la direction de l'entreprise Orange, les trois quarts des salariés ont perçu en 2022, une augmentation salariale très inférieure à l'inflation, établie à 5,3% par l'INSEE. L'égalité professionnelle a été bafouée, tant au niveau des écarts salariaux que de l'évolution professionnelle. En 2023, l'inflation se situerait autour des 6%, les hausses de tarifs pour l'alimentation et les dépenses d'énergie sont déjà deux à trois fois supérieures.

Pour FOCom, il n'est pas concevable que les salariés d'Orange perdent à nouveau du pouvoir d'achat alors que l'entreprise engrange du chiffre d'affaires et se permet de dilapider plus de 2 milliards d'euros par an dans la distribution de dividendes.

La direction financière et le COMEX peuvent-ils encore une fois ignorer les femmes et les hommes d'Orange, leurs difficultés, voire leur précarité ?

FOCom revendique des mesures salariales fortes pour l'ensemble des salariés :

- ▶ L'attribution légitime d'un treizième mois, avec un montant minimal de 3 000 euros.
- ▶ Un budget d'égalité professionnelle conséquent pour réduire durablement les écarts de rémunération et de promotion. Il s'agira notamment de considérer l'ensemble de la carrière des femmes concernées.

- ▶ Des mesures reconnaissance négociées pour ne pas laisser carte blanche à la direction et appliquer des mesures indigentes, à la carte, et sans garantie de pourcentage minima d'augmentation.
- ▶ Une indemnité télétravail revalorisée et l'application du principe «1 jour télétravaillé=1 jour indemnisé», y compris pour le télétravail occasionnel.
- ▶ L'attribution d'une prime ultramarine pour les salariés des DO Antilles Guyane et DO Réunion Mayotte, ainsi que la revalorisation de la prime existante pour les salariés des deux régions également impactées : DO Île-de-France et DRR Corse.
- ▶ La revalorisation des salaires d'embauche.
- ▶ La création d'une indemnité transport pour l'usage de son véhicule personnel vers le lieu de travail.
- ▶ Le reversement du complément salarial des cadres fonctionnaires dans leur salaire de base, pour leur pension de retraite.
- ▶ L'intégration d'une clause spéciale de réexamen salarial au S2 2023 qui permettrait une réévaluation à la hausse des mesures selon le contexte économique.

Avec le nouveau plan stratégique, les dirigeants d'Orange doivent investir dans la force au travail et la justice sociale.

Pour FOCom et tous les personnels que nous défendons, c'est **MON SALAIRE, MON EMPLOI, MA RETRAITE** nous sommes **Tous concernés** et nous serons **Tous mobilisés**.